

CE QUE NOUS ACCOMPLIS- SONS

**Rapport annuel du Contrôle du marché du travail
du canton de Berne (CMTBE)**

23



TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT

- 5** Importance de notre activité de contrôle
- 8** Le Conseil d'administration du CMTBE

RAPPORT DU DIRECTEUR

- 11** Gros plan sur le travail d'équipe à l'interne et à l'externe
- 12** Nouvelle équipe du CMTBE
- 16** Alexander Ott,
chef de la police des étrangers de la ville de Berne
- 20** Organigramme

REVUE DE PRESSE

- 22** Esclavage moderne

CHIFFRES

- 24** Les contrôles du marché du travail en chiffres

RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT

IMPORTANCE DE NOTRE ACTIVITÉ DE CONTRÔLE

Par son activité, le CMTBE apporte une précieuse contribution à la stabilité, à la bonne entente et à la prospérité du canton de Berne.

En mars 2024, le Conseil fédéral a adopté le mandat de négociations avec l'UE sur les accords bilatéraux III. Son objectif est de parvenir à un nouveau paquet d'accords qui consolide la voie bilatérale que la Suisse et l'UE suivent depuis 25 ans. Il s'agit d'une deuxième tentative, le Conseil fédéral ayant mis fin aux négociations sur l'accord-cadre en avril 2021, quand il est apparu que l'accord négocié en Suisse ne réunirait pas une majorité.

Les mesures d'accompagnement (FlaM), dont la mise en œuvre incombe dans le canton de Berne au CMTBE, sont un enjeu essentiel des négociations bilatérales. Leur introduction remonte au 1^{er} juin 2004. Les FlaM visent à protéger la main-d'œuvre face à la sous-enchère abusive aux conditions de travail et de salaire suisses, ainsi qu'à garantir une concurrence équitable entre les entreprises indigènes et étrangères.

Forte demande de main-d'œuvre étrangère

Un coup d'œil au marché du travail bernois montre bien l'importance des FlaM dans les relations bilatérales avec l'UE. Comme dans la plupart des cantons, la demande de travail a augmenté à Berne à un rythme plus soutenu que l'offre durant l'année sous revue, en raison notamment de l'évolution démographique. Autrement dit, les entreprises ont du mal à trouver des spécialistes et doivent se tourner vers d'autres pays européens.

Les ressortissant-e-s d'États membres de l'UE ou de l'AELE doivent obligatoirement annoncer toute activité lucrative de courte durée effectuée pour le compte d'un employeur suisse ou toute prestation de services (travailleurs détachés ou prestataires de services indépendants) sur le territoire suisse (jusqu'à 90 jours par année civile). En 2023, 24 031 missions de courte durée soumises à l'obligation d'annonce ont été enregistrées dans le canton de Berne, soit quasiment 2000 de plus que l'année précédente, comme le montre le rapport cantonal « Situation sur le marché du travail en 2023 ». Par rapport à l'année précédente, le nombre de travailleurs détachés a progressé de 10 %, celui des prestataires de services indépendants de 15 % et celui d'embauches au titre d'activités lucratives de courte durée auprès d'un employeur suisse de 6 %. Les secteurs de l'industrie, de la construction, de l'hôtellerie ou de la location de services sont particulièrement tributaires des services de personnes étrangères soumises à l'obligation d'annonce.

Réorganisation de l'association et mutations dans l'équipe

En 2023, le CMTBE n'a pas atteint l'objectif prévu pour son activité de contrôle. Ce n'est toutefois pas une surprise pour son conseil d'administration, qui a réorganisé l'association en profondeur. Il faut dire que les exigences ont bien changé ces dernières années : alors que dans le passé les contrôles se limitaient quasiment aux chantiers, de nombreuses branches sont désormais surveillées, y compris dans les secteurs des services et jusqu'aux ménages privés qui emploient du personnel soignant étranger. Le conseil d'administration a dès lors modifié en profondeur l'identité visuelle du CMTBE, notamment avec un nouveau logo et un marquage plus lisible des habits de travail et des véhicules. Les processus internes ont également été optimisés.

La réorganisation est allée de pair avec un remaniement des équipes. Durant l'année sous revue, la présidence a suivi de près la nouvelle direction formée de Daniel Matoševic et d'Ursula Boschung, et procédé à de nouvelles embauches. La direction intérimaire assurée par le président Corrado Pardini et le vice-président Jürg Hostettler a pris fin au 31 décembre 2023. L'équipe sera à nouveau au complet avec l'entrée en fonction de Marcel Dummermuth en février 2024 et de Mario Wili en juin 2024.

L'assemblée des délégués du 28 avril 2023 a élu deux nouveaux membres du conseil d'administration, à savoir Yvonne Fischer (Office cantonal de l'économie) et Alain Zahler (syndicat Unia), et la nouvelle déléguée du canton, Madame Olcay Mengene. En outre, l'AD a approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts et les comptes 2022. L'assemblée des membres du CMTBE, qui s'est tenue le 18 octobre 2023 au stade du Wankdorf, a attiré de nombreux participants. Les discussions ont porté sur la réorganisation et l'introduction du nouveau logiciel BatiControl.

Bon positionnement sur les plans structurel, personnel et financier

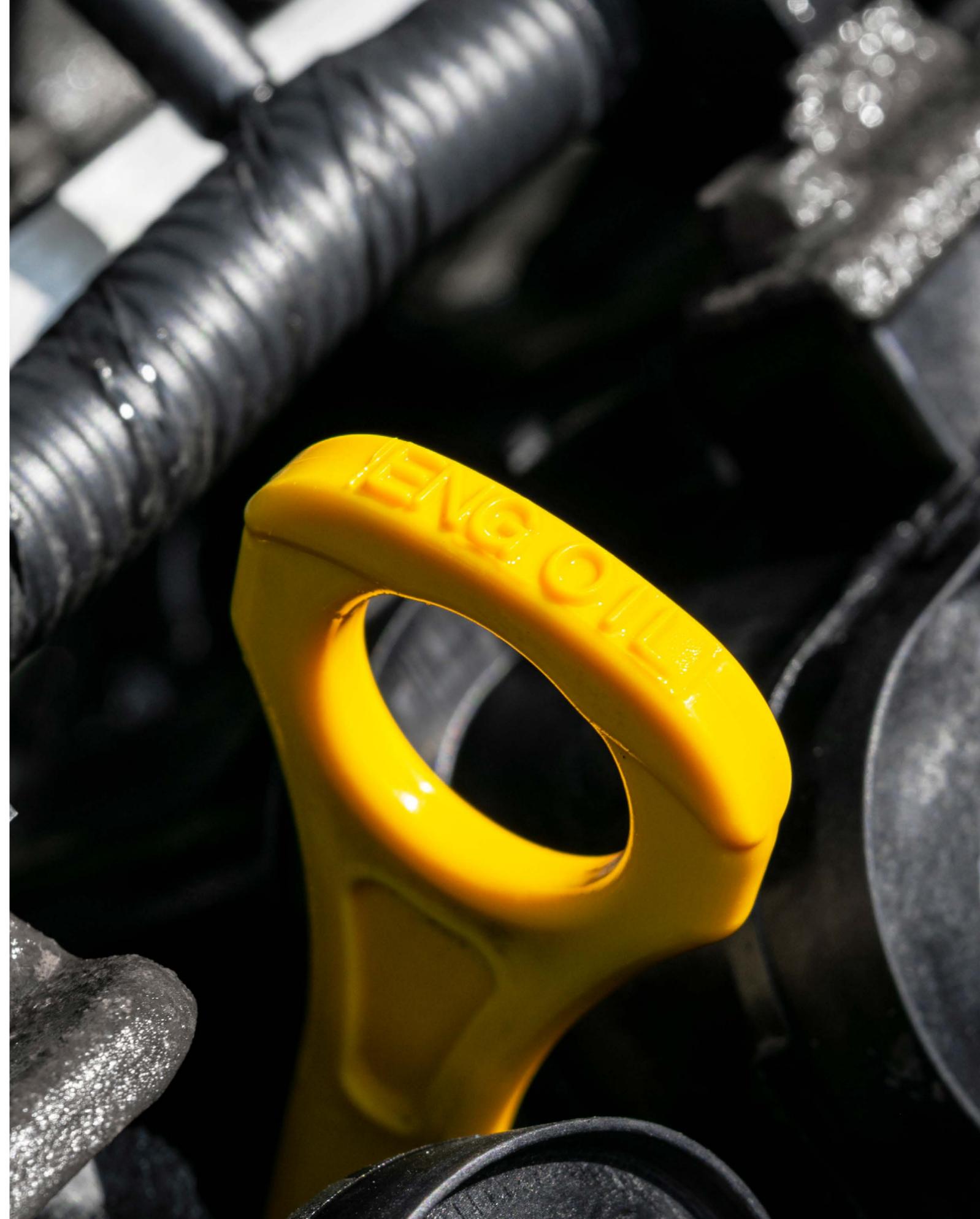
Le conseil d'administration est convaincu que dans sa nouvelle structure et avec le personnel nouvellement engagé, l'association est bien préparée à affronter l'avenir. Grâce aussi à sa situation financière solide, condition essentielle pour surmonter les défis à venir.

La composition tripartite du conseil d'administration a fait ses preuves durant la réorganisation. Expérience à l'appui, les représentant-e-s des employeurs et des salariés y mettent de côté leurs intérêts particuliers pour collaborer étroitement et efficacement, avec l'appui du canton. Je remercie vivement pour cette précieuse expérience tant mes collègues du conseil d'administration que Christoph Ammann, directeur de l'économie publique et Sebastian Friess, chef de l'Office de l'économie.

Perpétuons ensemble le précieux héritage culturel d'un partenariat social vivant ! C'est en Suisse la recette de la stabilité, de la bonne entente et de la prospérité.

Corrado Pardini | Président du CMTBE

« Il faut dire que les exigences ont bien changé ces dernières années. »



CANTON, EMPLOYEURS ET SYNDICATS

Le conseil d'administration dirige le CMTBE et possède une structure tripartite. Ses membres représentent le canton de Berne, les associations patronales et les syndicats.



« Le Conseil d'administration a repositionné le CMTBE au cours des derniers mois et années. La nouvelle organisation a gagné en rapidité et en efficacité, au-delà de ce qu'on pouvait attendre. Tous les protagonistes ont largement mérité nos félicitations sincères, à commencer par la nouvelle équipe chargées des inspections et de l'administration. »

**Corrado Pardini,
Ancien conseiller national, président**



« L'exploitation des travailleurs est à mes yeux d'employeur une des pires choses qui soient sur le marché du travail. Cela me fait penser au dopage: comme instance de contrôle, on doit toujours s'attendre à de nouvelles astuces de la part des brebis galeuses. »

**Jürg Hostettler | Copropriétaire de Staub + Hostettler AG
et membre de la CPPC de la peinture et de la plâtrerie,
vice-président**



« Un contrôle efficace du marché du travail est important pour garantir des conditions de travail équitables dans le canton de Berne. »

**Yvonne Fischer
Cheffe adjointe de l'Office de l'économie**



« Il est important pour le canton de Berne aussi que les entreprises luttent à armes égales sur le marché du travail et que les conditions de travail soient bonnes. »

**Dr. Thomas Kräuchi
Membre de la Direction de l'Office de l'économie (OEC),
responsable de la division Conditions de travail**



« Comme employeur, j'ai tout intérêt à ce que tout le monde se conforme aux mêmes règles. Il faut des contrôles efficaces, sans pour autant chicaner les entreprises correctes. »

**Manfred Ulmann
Membre de la direction de Fischer Electric AG, Président du
comité de la branche électrique des cantons de Berne et du Jura**



« Pour que les conditions de travail convenues dans les CCT et les salaires usuels dans la région et la branche soient respectés, il faut impérativement un contrôle efficace du marché du travail. C'est pour cela que je m'engage en tant que syndicaliste. »

**Alain Zahler
Secrétaire régional de la région
Unia Bienne-Seeland / canton de Soleure**

RAPPORT DU DIRECTEUR

GROS PLAN SUR LE TRAVAIL D'ÉQUIPE À L'INTERNE ET À L'EXTERNE

Mieux on se coordonne entre partenaires, plus les contrôles gagnent en efficacité.

Je suis inspecteur en chef exécutif du CMTBE depuis le 1^{er} février 2023. Si je compare avec mon précédent emploi auprès d'un autre Contrôle du marché du travail, je dois reconnaître que le CMTBE est remarquablement organisé, grâce notamment à son réseau cantonal. La collaboration avec l'Office de l'économie (OEC), avec diverses divisions de police (police des étrangers, police cantonale) ou encore les commissions paritaires est bien rodée, et la qualité de notre travail en bénéficie. Cette année, nos échanges réguliers avec l'OEC nous ont notamment servi à réprimer efficacement le travail au noir.

Nombre de contrôles effectués par le CMTBE

Les chiffres sont éloquentes : en 2023, le CMTBE a procédé à 2763 contrôles dans le cadre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Les 1235 contrôles concernant des branches sans convention collective de travail déclarée de force obligatoire (sans CCT-DFO) ont été réalisés sur mandat du canton. Par ailleurs, 925 contrôles ont été menés sur mandat des commissions paritaires dans des branches avec CCT-DFO. Le CMTBE a encore réalisé 603 contrôles liés au travail au noir.

Sur cette base notamment, 1327 cas de suspicion de travail au noir et d'infraction à la loi sur les travailleurs détachés ont été examinés, et des sanctions ont été prononcées dans 736 cas. Les sanctions consistent en avertissements, amendes, interdictions d'offrir des services ou plaintes pénales. Elles ne sont pas prononcées par le CMTBE en tant qu'autorité de contrôle, mais par la Centrale de communication pour la surveillance du

marché du travail, par l'Office de l'économie, les caisses de compensation, les autorités fiscales ou encore la police cantonale.

Dans mon rôle de responsable, je me suis concentré durant ce premier exercice sur le travail d'équipe, à l'intérieur comme à l'extérieur : à l'interne, il s'agissait de former une équipe soudée, qui se soutienne mutuellement et qui échange ses expériences. Nous avons également organisé de nombreux cours à cet effet.

Importance d'une étroite collaboration

À l'externe, il s'agissait d'exploiter au mieux les synergies avec nos partenaires de coopération. Si par exemple des contrôles de salaires ont révélé la présence d'infractions, un nouveau contrôle ciblé basé sur les risques devient possible. Notre travail gagne ainsi en efficacité. En 2024, des « tables rondes » sont prévues avec tous les acteurs concernés, afin de renforcer encore la collaboration. Pour ma part, je représente désormais le CMTBE au sein du Groupe de coopération contre la traite d'êtres humains, thème au cœur de ce rapport annuel.

2023 a été pour le CMTBE une année de rupture, sur le plan de l'organisation stratégique comme des ressources humaines. Dans ces conditions, nous avons obtenu lors des contrôles un résultat honorable, bien qu'inférieur aux objectifs fixés. À mes yeux, le CMTBE est bien préparé pour le prochain exercice. Nous sommes en bonne position, tout le monde tire à la même corde et regarde vers l'avenir.

Daniel Matošević | Inspecteur en chef exécutif

ADMINISTRATION ET INSPECTION

Les personnes suivantes s'engagent dans leur activité afin que les dispositions régissant le marché du travail soient respectées dans le canton de Berne.



« Comme nouveau directeur, je puis dire que le CMTBE est très performant. Ses processus sont bien huilés, et la collaboration entre les différents acteurs s'effectue à un niveau de compétence élevé. »

Daniel Matošević
Inspecteur en chef exécutif



« Je souhaite contribuer à la fructueuse communication et entretenir de bonnes relations avec toutes les parties prenantes, tout comme je tiens à l'efficacité et au professionnalisme des processus de travail. »

Ursula Boschung-Schmutz
Directrice du secrétariat, directrice suppléante



« Il faut avoir la peau dure au CMTBE, car nos contrôles ne plaisent pas à tout le monde. Mais je m'y suis fait. J'ai appris à garder mon calme, même quand les gens deviennent grossiers. Une fois qu'ils ont dit ce qu'ils avaient sur le cœur, on peut généralement bien discuter avec eux. »

Oliver Bossard
Collaborateur administratif / Inspecteur du marché du travail



« Dès les premiers jours de notre collaboration, j'ai été frappée de l'atmosphère chaleureuse et familiale et du climat d'estime qui règnent dans l'équipe. Le professionnalisme et une bonne communication avec tout le monde sont prioritaires à mes yeux. Le CMTBE s'implique avec une énergie incroyable pour garantir des conditions d'emploi équitables et réprimer les abus. Ces valeurs me tiennent particulièrement à cœur. »

Ramona Bozic,
Collaboratrice administrative



« Ma carrière au CMTBE n'en est qu'à ses débuts. Mais j'ai déjà beaucoup appris de mes collègues. À commencer par l'importance de réexaminer les rapports dans leurs moindres détails et de veiller à ce que la collaboration entre les différents secteurs soit optimale. »

Laura von Allmen,
Collaboratrice administrative



« Le travail au CMTBE est très intéressant et varié. Nos journées ne se ressemblent jamais. C'est un plaisir de faire partie d'une équipe compétente et de veiller à ce que les conditions soient équitables sur le marché du travail. »

Marcel Mühlemann,
Inspecteur du marché du travail



« L'exécution des conventions collectives de travail, c'est ma spécialité. Je m'en occupe depuis de longues années, dans différentes fonctions. Comme «secondo», je tiens à ce que les personnes d'origine étrangère puissent travailler chez nous. Je découvre sur le terrain aussi bien des histoires réjouissantes que des cas tragiques. »

Ernesto Casagrande
Inspecteur du marché du travail



« Le travail au CMTBE est varié et passionnant. Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Je suis fier de contribuer à cette activité très importante et de faire partie d'une équipe aussi fantastique. »

Marcel Dummermuth,
Inspecteur du marché du travail



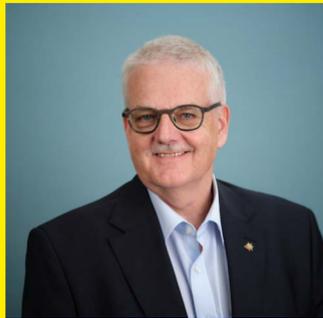
« Au CMTBE, j'apprécie beaucoup la variété du travail. Le matin, je sais où les contrôles ont lieu, mais j'ignore ce qui m'attend sur place. Les contrôles en valent vraiment la peine. Ma mise au courant a été d'autant plus facile qu'on a une excellente ambiance dans l'équipe. »

Dejan Petrović,
Inspecteur du marché du travail



« BIEN DES GENS GAGNENT MOINS DE 10 FRANCS PAR HEURE »

Alexander Ott, chef de la police des étrangers de la ville de Berne, connaît comme personne la problématique de la traite des êtres humains dans le canton de Berne. Ses expériences sont très précieuses pour l'activité du CMTBE.



Monsieur Ott, vous vous occupez depuis plus de 30 ans de la traite des êtres humains. Quels sont les progrès qui ont été réalisés depuis ?

Alexander Ott: à mes débuts, la traite des êtres humains était assimilée, de façon réductrice, à un délit dans le milieu du sexe tarifé. Faute de permis de séjour, les victimes étaient souvent traitées comme des personnes en situation irrégulière et expulsées. Bien des choses ont changé depuis. Ainsi, les victimes présumées bénéficient dans un premier temps du délai de rétablissement et de réflexion prévu en droit des étrangers, et plus tard d'une autorisation de séjour, si elles coopèrent avec les autorités de poursuite pénale. Des procédures sont engagées en parallèle contre les auteurs de tels abus.

Dans quelles branches la traite des êtres humains est-elle particulièrement répandue ?

Alexander Ott: la traite des êtres humains tend à se répandre dans les secteurs de la construction, du second œuvre et de l'hôtellerie-restauration. Et de nouveaux secteurs à risque viennent allonger la liste. Les derniers en date étant les barber shops, les salons de manucure et les ménages privés qui emploient des femmes migrantes.

Est-ce une impression trompeuse, ou les cas de traite des êtres humains mis au jour sont-ils toujours plus graves ?

Alexander Ott: non, ce n'est pas une impression trompeuse. L'exploitation de la force de travail est de plus en plus fréquente et brutale depuis que la Roumanie et la Bulgarie sont parties prenantes des accords bilatéraux avec la Suisse. Il règne en effet, selon les normes européennes, une pauvreté endémique dans ces deux pays quasiment dépourvus de filet de sécurité sociale.

Comment se présentent ces conditions d'exploitation inacceptables ?

Alexander Ott: les victimes sont recrutées à l'étranger, ne connaissent en général ni la Suisse ni ses langues nationales, et se font exploiter ici pendant trois mois avant d'être renvoyées dans leur pays d'origine.

De quel niveau de salaire est-on en train de parler ?

Alexander Ott: la main-d'œuvre du sud-est de l'Europe travaille parfois dans le canton de Berne pour moins de 10 francs l'heure et se contente même d'un tel salaire. Car c'est mieux que rien, et d'ailleurs elle reçoit à manger et a un toit sur la tête. Il est donc difficile d'amener ces gens à témoigner contre leurs exploiters, qui confisquent souvent leurs passeports et menacent de les dénoncer parce que leurs papiers ne sont pas en règle.

Depuis huit ans environ, le CMTBE participe aux contrôles interdisciplinaires mis en place. Comment voyez-vous cette collaboration ?

Alexander Ott: cette collaboration offre de réels avantages. Le CMTBE en sait long sur les conditions de travail. Si ses inspectrices ou inspecteurs découvrent des incohérences lors d'un contrôle, ce soupçon initial peut très bien se vérifier en cours d'enquête, voire révéler des états de fait relevant de l'exploitation humaine.

Comment qualifieriez-vous l'approche du canton de Berne contre la traite des êtres humains par rapport à d'autres cantons ?

Alexander Ott: elle est exemplaire. Et je ne suis pas seul à le penser, la Confédération cite en exemple notre pratique dans son nouveau plan d'action national. La raison tient à l'approche interdisciplinaire des contrôles communs effectués depuis huit ans. La police des étrangers et le CMTBE ne sont pas les seules parties prenantes, on y trouve aussi la police cantonale, les syndicats et l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières. Tous ces acteurs contribuent par leurs connaissances à l'efficacité de la lutte menée sur le terrain contre la traite des êtres humains. Notre approche fait des émules dans d'autres cantons.

« Tous ces acteurs contribuent par leurs connaissances à l'efficacité de la lutte menée sur le terrain contre la traite des êtres humains. »

« Le CMTBE est un partenaire-clé, dont l'importance ne cesse d'augmenter dans la lutte contre la traite des êtres humains. »

Quel est le rôle du CMTBE lors de tels contrôles ?

Alexander Ott: le CMTBE est un partenaire-clé, dont l'importance ne cesse d'augmenter dans la lutte contre la traite des êtres humains. Quand il constate des irrégularités dans les papiers de travail ou dans les cotisations LPP, ces soupçons nous sont souvent d'une grande utilité. Pour en avoir le cœur net, nous procédons en commun à un second contrôle sur place, qui nous permet de constater ensemble l'existence de rapports de travail abusifs.

Les contrôles communs n'entraînent-ils pas une charge disproportionnée ?

Alexander Ott: au contraire, ils sont très efficaces et nous font économiser des ressources. Quand plusieurs organisations y participent, les contrôles se font main dans la main, et tout le monde voit la même chose sur place. Les interventions sur le marché du travail sont sinon souvent problématiques, une autorité ignorant ce que l'autre fait.

Qui dirige de tels contrôles communs ?

Alexander Ott: tout dépend de la situation. L'unité d'organisation qui soupçonne un cas de traite des êtres humains consulte les autres partenaires. Une décision est ensuite prise, pour savoir qui doit assumer la direction générale de l'opération.

Êtes-vous souvent témoin de violences, dans le cadre de la traite des êtres humains ?

Alexander Ott: cela peut arriver. Elle émane généralement d'hommes ayant honte de devoir travailler au noir pour nourrir leur famille. En pareil cas, nous les conduisons au poste de police pour une clarification des faits.

Quelle est votre position sur la traite des êtres humains ?

Alexander Ott: pour la police des étrangers et ses partenaires professionnels comme le CMTBE, il va de soi que la traite des êtres humains doit être combattue par tous les moyens. Et pas seulement par devoir moral, mais aussi pour protéger le marché du travail et la concurrence loyale dans le canton de Berne. Cela n'est possible qu'avec une bonne collaboration entre les unités d'organisation compétentes et les cantons.

L'EXPERT

Alexander Ott, chef de la police des étrangers de la ville de Berne, s'occupe depuis plus de 30 ans de la problématique de la traite des êtres humains. Et pas seulement dans la capitale mais entre-temps dans tout le canton, en tant que coresponsable d'une table ronde ad hoc, le Groupe de coopération contre la traite d'êtres humains. Il s'engage également au niveau national, comme membre du groupe d'experts national contre la traite des êtres humains (NEGEM), que dirige la fedpol.

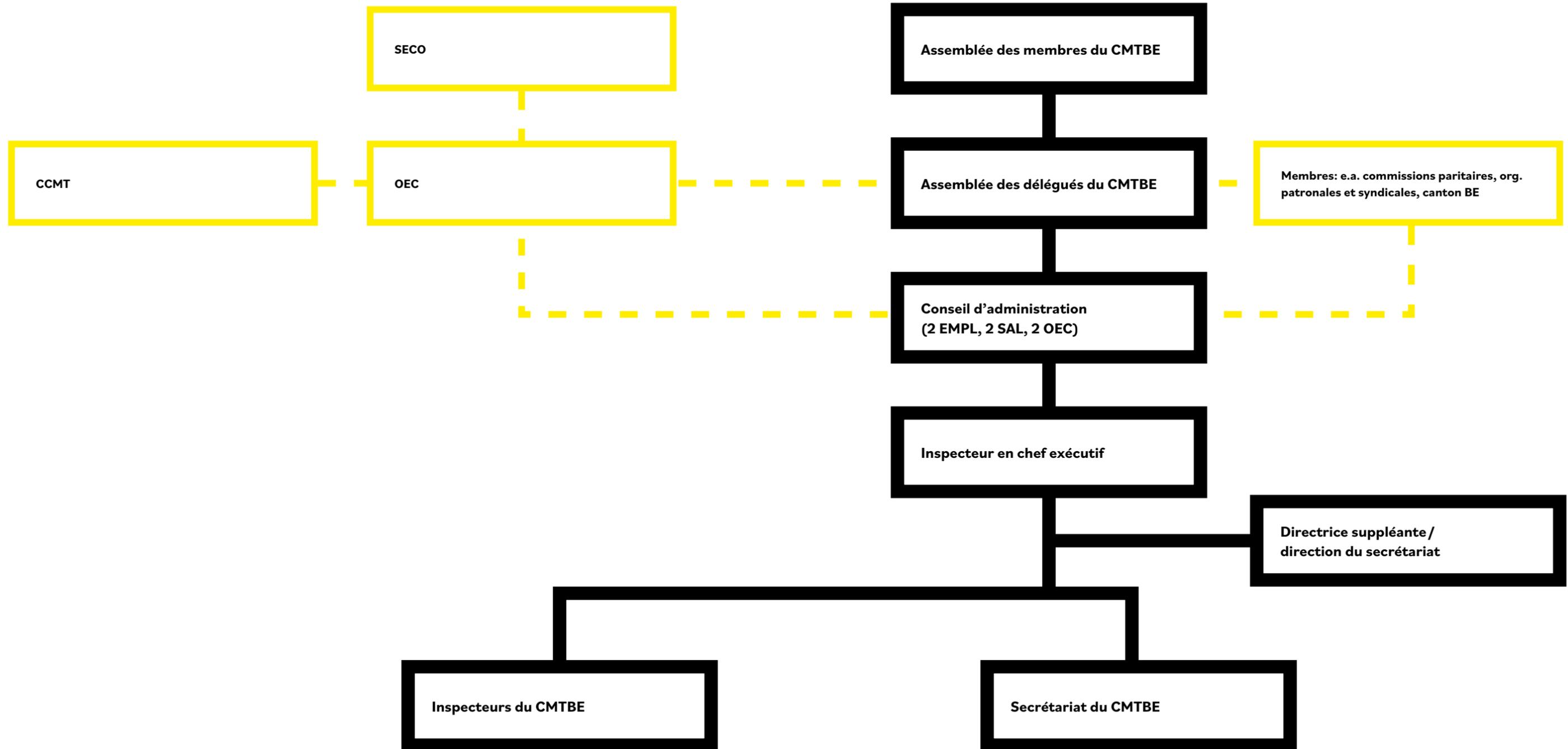
L'ÉTUDE

En 2019, le CMTBE a mandaté une étude sur la traite des êtres humains, qui est disponible gratuitement. L'étude peut être obtenue gratuitement à l'adresse : info@amkbe.ch.

PLAN D'ACTION

La Confédération a elle aussi reconnu que la traite des êtres humains prend des proportions préoccupantes sur le marché du travail. À ce jour, elle a adopté trois plans d'action nationaux contre la traite des êtres humains. Le plan actuel, portant sur les années 2023 à 2027, a pour priorités la prévention de l'exploitation de la force de travail, le renforcement de la poursuite pénale, un meilleur soutien des victimes et de leurs droits, ainsi que la formation et la formation continue des acteurs concernés. Les plans d'action antérieurs s'étaient plutôt concentrés sur la traite des êtres humains dans les métiers du sexe.

ORGANIGRAMME



ESCLAVAGE MODERNE

Récit d'un couple vietnamien victime pendant des années de traite d'êtres humains, publié dans le quotidien «Der Bund».

« Kim Nguyen, l'épouse, est âgée de 30 ans et son mari a trois ans de plus. Le couple avait repéré dans les médias sociaux des offres d'emploi en Europe. Il s'est adressé à une agence, qui a organisé les diverses étapes de son voyage en bus. (...)

Dang et Kim Nguyen quittent le Vietnam séparément. Lui arrive en Suisse par la Bulgarie et l'Allemagne. En Bulgarie, des compatriotes lui confisquent son passeport vietnamien. Il y travaille trois mois dans un salon de manucure, avant d'être transféré en Allemagne quelques mois aussi. Les noms des villes où il a séjourné ne lui sont même pas connus. (...)

Ses employeurs sont des compatriotes. Ils lui suggèrent de se rendre en Suisse, en lui faisant miroiter de meilleures possibilités de gain. On lui a fait parvenir un lien pour réserver un covoiturage avec d'autres Vietnamiens. « Nous avons toujours communiqué au moyen d'une carte à prépaiement », explique-t-il. De cette façon, personne ne peut savoir qui téléphone ou écrit à qui. Dang et Kim Nguyen ont de faux passeports slovaques, qu'ils affirment avoir payé plusieurs milliers de francs. On leur a juré qu'ils étaient authentiques et que ce sésame leur permettrait de s'installer et de travailler partout en Europe. La femme possède encore un faux permis de séjour polonais, qu'elle dit avoir dû payer 8000 francs. Le couple a laissé au Vietnam un enfant de six ans qu'il n'a pas revu depuis quatre ans, dont s'occupent les parents de Kim. Ce voyage éprouvant a coûté plus de 30 000 francs au couple – qui a hypothéqué sa maison au Vietnam pour se l'offrir. (...)

Les époux ont fini par se retrouver à Berne, où tous deux travaillent au même endroit. Ils affirment gagner près de 2000 francs par mois chacun, mais n'ont pas encore perçu la totalité de leur salaire. Car d'après leur chef, leur période d'essai dans le salon de manucure bernois n'est pas encore terminée. Et d'ailleurs, d'importants frais de nourriture et de logement sont déduits de leur salaire. À l'avenir, ils aimeraient envoyer 500 francs par mois à leur famille restée au Vietnam. Tous deux ignorent combien d'heures de travail il leur a fallu fournir ces dernières semaines. La durée du travail n'est pas enregistrée et aucun rapport de travail n'est établi. Ils se partagent en ville un logement exigü avec plusieurs personnes, mais ne s'en plaignent pas: « on est mieux ici qu'ailleurs. L'absence de notre enfant unique nous pèse toutefois. » »

Les noms indiqués ne sont pas les noms réels.

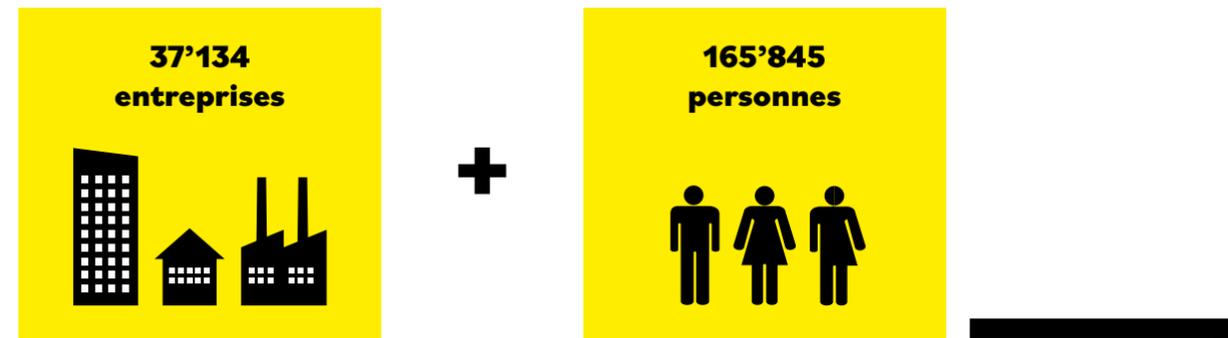
L'article original est paru le 4 avril 2024 dans le quotidien «Der Bund».



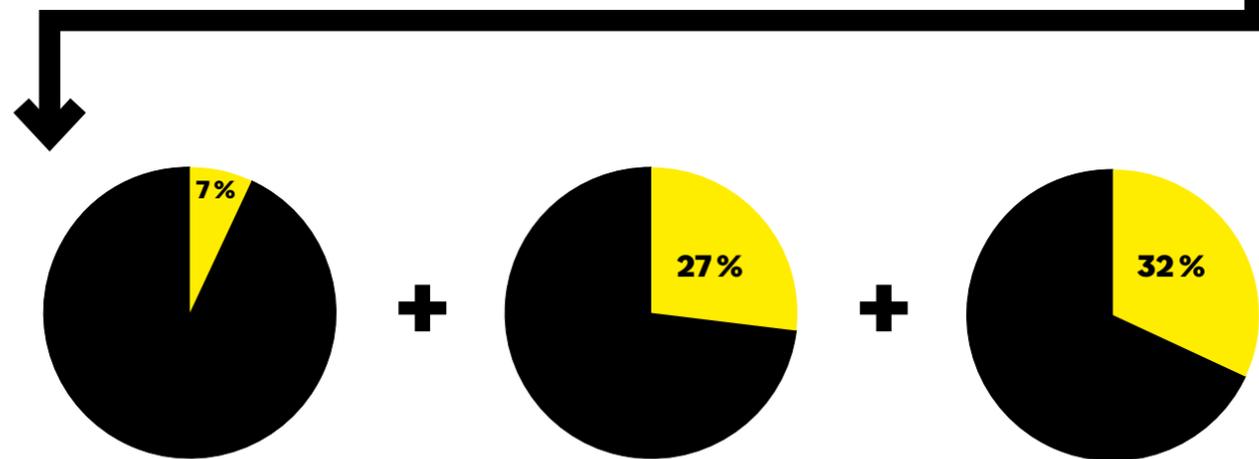
LES CONTRÔLES DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN CHIFFRES

Chaque année en juin, le SECO publie son rapport d'exécution sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne. En juin de l'année sous revue, le SECO a publié les chiffres suivants portant sur l'année 2022.

Activité de contrôle dans le cadre des mesures d'accompagnement (FlaM)



ont subi dans toute la Suisse des contrôles d'organes d'exécution comme le CMTBE portant sur leurs conditions de travail et de salaire.

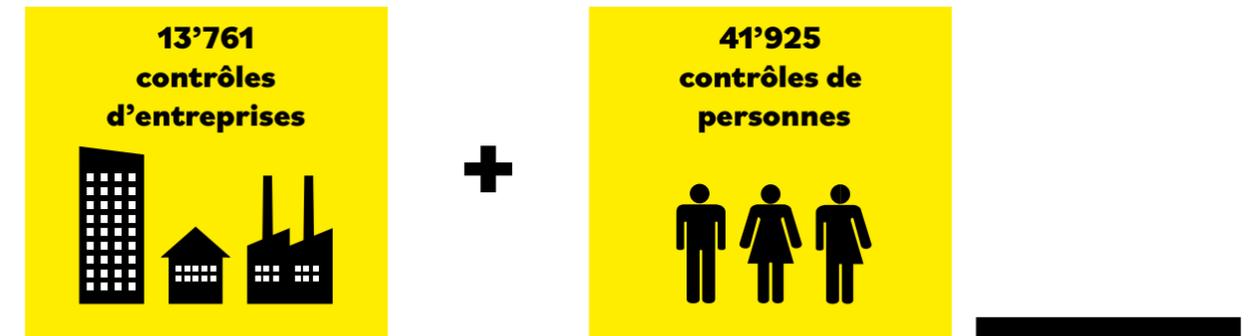


Concrètement, 7% des employeurs suisses ont été contrôlés

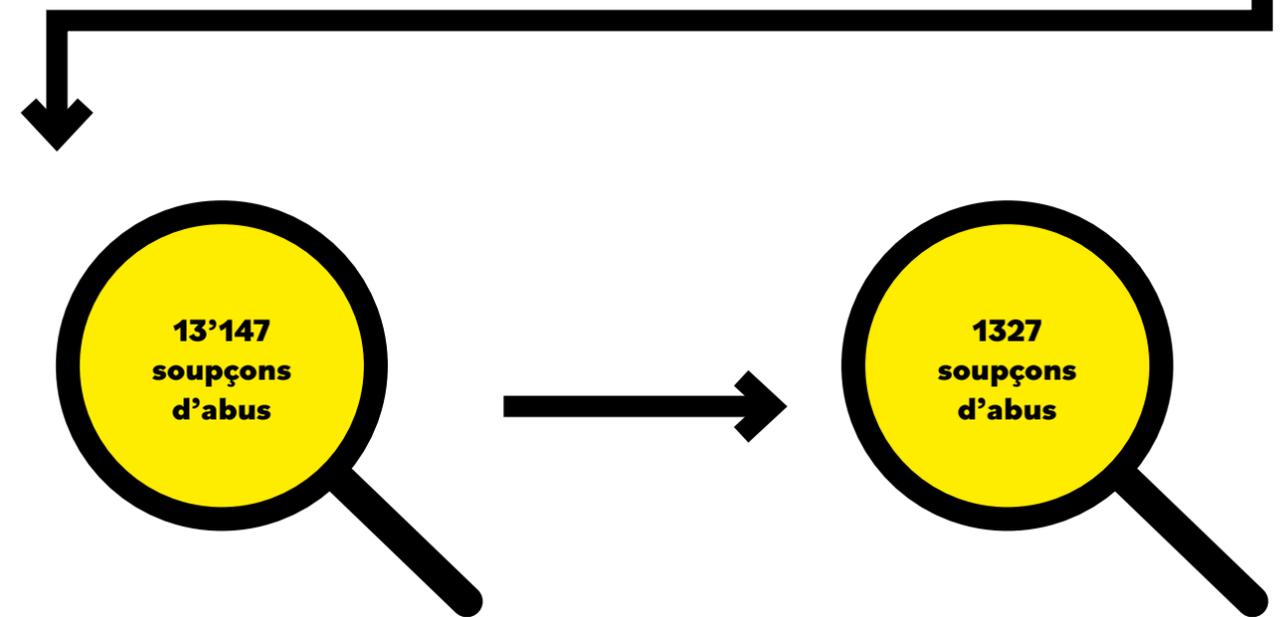
27% des travailleurs détachés

32% des prestataires de services indépendants

Dans le cadre de la lutte contre le travail au noir, les organes de contrôle cantonaux ont effectué



Ces contrôles effectués par les organes de contrôle cantonaux ont débouché sur



apparus lors des contrôles effectués par les organes de contrôle cantonaux.

nombre de cas concernant le canton de Berne.



**Arbeitsmarktkontrolle
Bern | Contrôle du marché
du travail Berne**

**Contrôle du marché du travail Berne CMTBE
Seftigenstrasse 41 | 3007 Berne
T +41 (0) 31 381 57 20
info@amkbe.ch | amkbe.ch**